

3.2 Les pré requis et les voies d'accès

3.2.1 Les pré-requis

Les pré requis pour un cursus en formation

Les candidats à la certification devront être titulaires d'un diplôme de niveau 5 (*ou équivalent*) dans le secteur du BTP.

Des dérogations pourront être attribuées aux candidats ayant le profil suivant :

- Titulaire d'un diplôme de niveau 6 ou équivalent hors secteur du BTP ;
- Titulaire d'un diplôme de niveau 3, et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un poste d'économiste ou d'encadrement de chantier ;
- Autres : Les candidats ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le BTP et dont le niveau de compétences (*au moins égales à un économiste*) et le projet professionnel visant à aboutir au poste d'Ingénieur d'affaires de la construction sont attestées par l'entreprise.

Cette dérogation est également conditionnée par le passage des épreuves de dérogation, parmi lesquelles :

- QCM sur les notions du BTP ;
- Mathématiques ;
- Sciences physiques ;
- Culture générale ;
- Dimensionnement et vérification des ouvrages ;
- Projet de construction ;
- Analyse de documents professionnels.

L'ensemble de ces éléments permettra l'admissibilité ou non de la candidature par le chargé de recrutement.

Modalités d'admission

L'admission des candidats comprend :

- Un dossier de candidature avec CV et lettre de motivation ;
- Un dossier académique présentant les trois derniers bulletins de notes de l'apprenant et le diplôme ou le relevé de note.
- Un entretien individuel de sélection où le candidat expose son projet professionnel ;
- Si nécessaire, un test de dérogation.

La commission de recrutement se réunit une à deux fois par mois sur la période de recrutement de janvier à septembre. La commission est composée du responsable du recrutement, du chargé de recrutement, des responsables pédagogiques concernés, du Directeur Général ou son représentant.